

Zurich : impôt de la femme mariée

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **62 (1974)**

Heft 11

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-273891>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'un canton à l'autre

Neuchâtel AU CENTRE DE LIAISON

La révision du droit de famille est un sujet très actuel qui concerne chacun et devrait intéresser toutes les femmes. Elles n'étaient pourtant qu'une soixantaine à se rendre à l'invitation du Centre de liaison et de la section neuchâteloise de la Fédération romande des consommatrices pour entendre, le 15 octobre, la conférencière invitée, Mme Valentine Degoumois, parler de son travail au sein de la Commission fédérale d'Experts pour la révision du droit de famille et des réformes qui seront apportées au Code civil. Ce fut un exposé éblouissant, chaleureux, à la fois rigoureux et accessible à chacune. Les organisatrices, une fois de plus, sont perplexes : pourquoi les femmes ne saisissent-elles pas toutes les occasions de connaître mieux les rouages de la chose publique ; pourquoi un Centre de liaison groupant des milliers de membres et se battant pour l'émancipation féminine n'est-il pas mieux écouté ; pourquoi seules les plus évoluées parmi les femmes reconnaissent-elles la nécessité de parfaire leur information ? A chacune de nos lectrices de répondre !

Mme Degoumois précise d'emblée que la commission d'experts travaille d'arrache-pied mais qu'il est indispensable de s'occuper longuement de la portée et les répercussions de la moindre modification avant de s'engager. Des voix s'élevèrent dans les milieux féminins pour réclamer plus de promptitude dans les travaux. Cette exigence relève d'une profonde méconnaissance de la complexité des problèmes qui se posent à la commission. Cette dernière, composée de 17 hommes et de 10 femmes, présidée par le professeur Hegnauer considéré comme le père de la révision, ne peut ni ne veut bâcler sa tâche et Mme Degoumois rend hommage à la haute considération dont jouissent les femmes de la commission auprès de leurs collègues masculins.

Le nouveau visage de la famille n'est plus pyramidal, mais triangulaire. Une prédominance est accordée aux intérêts de l'enfant. La puissance paternelle se voit remplacée par l'au-

torité parentale exercée en commun par les deux parents. Le projet abandonne le droit de décision du père, considéré comme incompatible avec l'égalité de droit entre homme et femme. Les père et mère et l'enfant se doivent mutuellement l'aide et les égards qu'exige l'intérêt de la famille. Les parents accordent à l'enfant la liberté d'organiser sa vie selon son degré de maturité et ils tiennent compte autant que possible de son avis pour les affaires importantes. Ils peuvent être amenés à pourvoir à son entretien au-delà de sa majorité et jusqu'à l'âge de 25 ans s'il n'a pas terminé sa formation professionnelle et s'ils le peuvent. Les parents sont en outre tenus de collaborer avec l'école et au besoin avec la protection de la jeunesse, ceci pour le bien de leur enfant.

Au sujet de l'enfant illégitime, le législateur s'est attaché à supprimer la discrimination dont sont victimes l'enfant et sa mère. Il souligne la bilatéralité de la filiation. Du côté maternel, le droit actuel ne fait pas de différence, que l'enfant soit légitime ou illégitime. Le père, en revanche, n'avait jusqu'ici aucun lien avec l'enfant ; mais dorénavant ces liens existeront d'office. L'autorité parentale appartient à la mère célibataire ou à celui des époux séparés ou survivants qui a la garde de l'enfant. Les parents ont le droit d'entretenir des relations personnelles avec l'enfant qui ne leur est pas confié, mais lorsque l'enfant est âgé de 16 ans révolus, ces relations ne peuvent subsister qu'avec son consentement. Les cantons seront tenus d'ouvrir un bureau d'encasement de pensions alimentaires, ceci afin de décharger la mère divorcée ou célibataire de cet angoissant problème.

Ce trop bref résumé ne donne qu'une toute petite idée des modifications projetées et de leur répercussion dans la vie de chaque individu. Nos lectrices auront l'occasion d'en apprendre davantage, car Mme Degoumois vient d'accepter de parler de ce sujet au prochain congrès "La Suisse et l'année mondiale de la femme", en janvier 1975, à Berne.

S. Sch.

Une Suisseuse gagnante du concours international de dessin

wff — En octobre de cette année a commencé l'« Opération Tigre » : une campagne menée par le WWF pour sauver les derniers tigres. Comme celles des années précédentes, elle est financée par le produit de la vente de timbres. Les motifs qui ornent ceux-ci sont ceux des enfants vainqueurs du grand concours de dessin organisé conjointement par le WWF et la Fédération des écoliers, dans vingt-sept pays. Le thème choisi : le tigre et les autres habitants de la jungle. Les jurys nationaux ont reçu au total plus de 200 000 œuvres de jeunes peintres animaliers. Chacune des nations participantes remit ses vingt meilleurs à un jury international, lequel eut à choisir parmi 540 dessins les 20 qui seraient reproduits sous forme de timbres. Leur vente permettra d'empêcher que les tigres ne disparaissent de la surface du globe.

Erika Brunner, de Kreuzlingen, a gagné l'un des vingt premiers prix. Un porc-épic dessiné avec talent lui a valu de recevoir un vélo « Tigra ».



Genève

† Simone RENAUD

Cette amie du journal « Femmes Suisses » nous a quittés sans bruit après une courte maladie. En effet, la mort a surpris Simone Renaud alors qu'elle passait de paisibles vacances dans les Alpes vaudoises.

A plusieurs reprises, Simone Renaud avait bien voulu rédiger des comptes rendus pour notre chronique genevoise. Les contacts avec elle étaient toujours enrichissants et joyeux, car son amour pour les autres savait toujours se teinter d'un humour fait de tendresse et d'intelligence. Simone Renaud donnait beaucoup autour d'elle et s'intéressait à de nombreuses activités sociales et intellectuelles. Sa plume légère savait transmettre l'essentiel dans une langue élégante et claire. Simone Renaud arrivait à se donner aussi dans ses articles. Nous sommes reconnaissants d'avoir pu bénéficier des dons que cette collaboratrice avait bien voulu mettre au service de notre journal.

Monique Lechner-Wiblé.

Mon ami Pierrot a voté non

Des milliers d'enfants, de 3 à 9 ans, connaissent le petit journal « Mon Ami Pierrot » qui leur apporte, chaque mois, mille idées pour faire travailler leur imagination et leurs doigts.

Ce journal présentait, depuis un an ou deux : la leçon d'allemand (ou de français, dans l'édition allemande), qui apprendrait aux tout petits six mots chaque mois. Quelques années auparavant, c'était la leçon d'anglais, qui avait eu beaucoup de succès. Les Editions Pierrot ont édité plusieurs disques, contes ravissants et... bon marché.

Et voilà que depuis un mois, les Editions Pierrot ont un nouvel enfant : une petite revue de cinq numéros, de 12 pages chacun, en français-italien, en français-espagnol, en allemand-italien et en allemand-espagnol. Le but de ces petits cahiers : aider le petit étranger à apprendre quelques notions importantes tout en l'amusant, encourager l'apprentissage du français ou de

l'allemand, tout en aidant l'enfant à maintenir sa langue maternelle, créer un trait d'union entre l'enfant, l'enseignant et les parents souvent désemparés devant les exigences des programmes scolaires.

Ces revues sont mises en vente par série de cinq numéros au prix de fr. 5.— la série. Les Editions Pierrot ne prenant pas de bénéfice sur cette revue envoient au minimum 5 séries à la fois (fr. 25.—) : il faut donc s'arranger avec les voisins ou les camarades d'école pour passer commande à Editions Pierrot S.A., ccp. 10-174 99, Lausanne.

Nous avons trouvé merveilleux que l'équipe rédactionnelle de « Mon Ami Pierrot » se soit sentie concernée par ce difficile problème (que la votation du 20 octobre n'a pas résolu) et qu'elle ait voulu aider des enfants d'immigrés à s'adapter à notre pays. Bravo à Mme Ghislaine Vautier, directrice de ces Editions ! S. Ch.

Table ronde :

Economie énergétique : halte au gaspillage

Mercredi 20 novembre 1974, à 20 h.15

Salle de l'Union des femmes de Genève
22, rue Etienne-Dumont,
1er étage

Genève

Exposés de :

M. Olivier Barde, député au Grand Conseil, ing. E.P.F.

M. Pierre Jaccard, directeur du Service de l'électricité des S.I.

M. Jean-Marc Cottier, ing. E.P.F., membre d'un groupe d'étude sur l'énergie à l'Université de Genève

Cette table ronde, présidée par Mme Erika Deuber, de Russin, sera suivie d'une discussion générale. Les messieurs sont aussi invités.

Organisation : Union des femmes de Genève
Fédération romande des consommatrices, section genevoise
Association genevoise pour les droits de la femme

Zurich Impôt de la femme mariée

La loi sur les impôts vient d'être modifiée sur plusieurs points, notamment sur celui-ci, qui nous intéresse fort :

— La somme de Fr. 3000.— sera désormais déduite dans le calcul de l'impôt d'un couple dont la femme travaille, de façon indépendante ou en collaboration avec son mari.

Vaud

Association vaudoise pour les Droits de la femme

Le Groupe de Lausanne a reçu, dans le courant du mois d'octobre, Madame Magdeleine LEROY, Dr en droit de l'Université de Lyon, qui, sous le titre de "L'homme moderne a-t-il peur des femmes", présenta une étude fouillée, à la fois rigoureuse et pleine d'humour de l'histoire du féminisme. Madame Leroy est présidente de l'Alliance internationale Jeanne d'Arc, association qui existe depuis 1911 dans plusieurs pays européens (pas en Suisse), en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande. C'est une association de féministes catholiques qui travaillent, dans leur pays et dans diverses commissions à Rome, à promouvoir la femme dans l'Eglise. Madame Leroy habite actuellement la Suisse, puisque son mari y est l'ambassadeur de Belgique.

SUPERBA, EMBRU, ELITE, DUNLOPILLO...

les grandes marques ne sont pas chères!

voyez DAMON-LITERIE

Carouge, 8, rue des Moraines, tél. 42 08 38. Ouvert de 14 à 19 h. et le samedi toute la journée. Stationnement privé.

Maitre Halimi au Club 44



Il est piquant de se souvenir que le Club 44 de La Chaux-de-Fonds était, il y a 3 ou 4 ans encore, un club exclusivement masculin : on y invita Simone de Beauvoir et plus tard, Nathalie Sarraute ; seuls des hommes eurent l'honneur de les entendre.

Puis, on demanda aux membres ce qu'ils pensaient de la mixité en ce qui concernait leur association (qui est culture, rappelons-le) : autant de voix se prononcèrent pour que contre ; le président dut départager et... grâce à lui, l'autre soir, des hommes et des femmes eurent la possibilité d'entendre Madame Gisèle Halimi.

Les lecteurs de ce journal connaissent assez Maître Halimi pour l'avoir entendue peut-être à Lausanne l'an dernier, à Genève il y a quelques jours, à la radio ou à la télévision — lors du procès de Bobigny —, pour avoir lu son livre : "La cause des femmes", aussi ne reviendrons-nous pas sur le brillant et éloquent plaidoyer féministe qui nous était présenté, plaidoyer difficile, dans une cause difficile, dans une révolution où, contrairement à toutes les autres, l'opprimé doit continuer de vivre avec l'opresseur, doit trouver un nouveau mode de vie qui remplace cette relation verticale par des relations d'égalité.

Neuchâtel

De la discussion nourrie et variée qui suivit cet exposé, nous retiendrons 3 points :

— L'Union suisse pour décriminaliser l'avortement put, par la voix de sa présidente, Mme Simone Hauert, présenter une fois de plus ses objectifs : elle lutte pour le droit de transmettre la vie dans la liberté et la responsabilité, ainsi que pour le droit des femmes de mettre au monde sans punition, seulement des enfants désirés.

— on a demandé à Maître Halimi quel rôle des hommes féministes pouvaient avoir dans la lutte des femmes pour l'amélioration de leur condition. C'est une lutte des femmes, répond Gisèle Halimi, mais les hommes peuvent être nos alliés, puisque — comme dit Marx — ils peuvent avoir l'intelligence "théorique de la situation". Si nous souignons cette idée, c'est que la signataire de ces lignes est persuadée que ce n'est pas de l'opposition ou de la guerre contre l'homme ou les hommes que naîtra une ère nouvelle pour la femme, mais c'est de la discussion calme et raisonnée avec les hommes que viendront les progrès. La guerre, nous devons bien la mener, non contre les hommes, mais contre les préjugés, contre une certaine mentalité ;

— à la question de l'utilité d'un organisme s'occupant de la condition féminine (secrétariat d'Etat en France), Maître Halimi a répondu qu'il fallait faire attention que cela ne représente pas un alibi du gouvernement qui en désigne un, qu'il y avait peut-être un certain danger à séparer les problèmes féminins des autres, mais que cet organisme peut faire le catalogue de toutes les discriminations touchant les femmes ; il soulève les problèmes, les met au grand jour, et cela seul justifierait son existence. Maître Halimi encourage donc les féministes suisses à demander la création d'un tel organisme. S. Chapuis